

SITE NATURA 2000 ZPS Vallée de la Meuse

Comité opérationnel du 14 octobre 2013

Hôtel du Département – salle 22

COMPTE-RENDU



Présents (voir liste d'émergence en annexe 1) :

Collectivités territoriale et leurs groupements

M. Alexis BOULANGER CC du Sammiellois
M. Jean-Louis CANOVA..... Conseil Général – Vice président du Conseil Général –
Président du comité de pilotage Natura 2000 Vallée de la Meuse
M Guillaume GIRO Conseil Général – Chef de service Environnement - Energie
Mme Claire GRANDMAITRE Conseil Général – Chargée de mission Natura 2000
M. Mathieu JUNGER Parc Naturel Régional de Lorraine
M. JF LEFEVRE CC Val des Couleurs

Propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

M. Gilles FRENE Chambre d'Agriculture 55
M. Fabrice HEBERLE..... FDPPMA 55
M. Laurent PETIT Chambre d'Agriculture 55
M. Philippe VUILLAUME Fédération des chasseurs de la Meuse

Représentants de l'État

M Marc JAMMET DREAL Lorraine
M. Jean Louis MIGEON DDT 55
M. Philippe RUSSO Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Excusés :

CENL

M. Bernard MULLER, Président de la Communauté de Communes de Commercy
M. A. LUX, Président de la Communauté de Communes de Verdun
M. PERRIN, Président du Comité Départemental du Tourisme

Monsieur Jean-Louis CANOVA, Président du COPIL, ouvre la séance à 14h10 en rappelant que ce comité opérationnel se réunit suite à la validation du principe et de la composition des groupes de travail lors du comité de pilotage du 21 juin 2013.

Il présente l'ordre du jour et les excusés.

Le diaporama présenté est disponible sur le site internet du Département (www.meuse.fr).

La présentation appelle les remarques suivantes et modifications en conséquence :

◆ Règlement intérieur du comité de pilotage :

- Le vote par procuration n'a pas été abordé dans le règlement intérieur. Or, au vu du nombre de collectivité du site (90), il peut être difficile d'atteindre le quorum (1/4) en cas d'élection du président ou du maître d'ouvrage du site.
 - o Un paragraphe à ce sujet a été ajouté dans le règlement intérieur, fourni en pièce jointe.
- M. FRENE insiste sur le fait que le monde agricole est sous-représenté dans le comité de pilotage pour un site tel que la vallée de la Meuse, très agricole et voudrait qu'il y ait plus d'élus représentant la Chambre d'Agriculture, afin que les actions en vallée de la Meuse soient en adéquation avec l'agriculture et les agriculteurs.
 - o M. GIRO explique que ce problème ne relève pas du CG mais de l'Etat et précise que des représentants de diverses structures agricoles sont membres du comité de pilotage. Par ailleurs, la problématique du nombre de représentants ne se pose réellement que pour l'élection du président et du maître d'ouvrage du site qui doivent être issus du collège des collectivités territoriales.
 - o A ce sujet, M. JAMMET rappelle bien que l'ensemble des autres décisions se prennent dans l'optique d'une adhésion du plus grand nombre, suite à la concertation au sein du comité de pilotage.
- M. RUSSO et M. JAMMET demande à ce que les rôles des groupes de travail soient mieux détaillé dans le règlement.
 - o Le rôle du comité opérationnel a été détaillé et un schéma placé en annexe 1 du règlement.

◆ Plan de communication Vallée de la Meuse :

Rq1 : les propositions ont été intégrées au plan de communication

Rq2 : le diaporama présente les coûts indicatifs des outils de com. en TTC, hors moyens mis à disposition par le CG (moyens humains et imprimerie notamment).

- M. FRENE propose de mettre en exergue les agriculteurs dans la liste des personnes cibles du plan de communication car ils ne sont pas seulement usagers mais propriétaires des terres.
- Dans le message à faire passer, il est proposé de modifier la tournure pour intégrer l'activité humaine comme enjeu du territoire.
- la mascotte n'est pas un logo. Elle pourrait représenter 2 entités représentatives du site (agriculture + avifaune par exemple). La proposition d'organiser un concours des écoles pour choisir l'idée de mascotte et de faire dessiner par un graphiste la mascotte est retenue.
- La cohérence de la communication entre les différents sites Natura 2000 Vallée de la Meuse est importante. Une rencontre des différents maîtres d'ouvrage à ce sujet sera organisée par le CG.
- Au sujet du programme d'animation, M. FRENE demande à ce qu'un inventaire des animations qui ont été réalisées soit établi.

- Le CG se charge d'établir cet inventaire dans le détail pour compléter son plan de communication. Rq : *Les informations que les partenaires pourront fournir à ce sujet seront précieuses.*
 - M. JUNGER propose de tenir informer le service Education du PNRL du souhait du CG d'orienter les animations sur la Vallée de la Meuse.
 - M. RUSSO attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas monopoliser tous les ETP sur la Vallée de la Meuse et faire attention à équilibrer le programme d'animation.
- Brochure Vallée de la Meuse :
 - M. FRENE souhaite être associé au groupe thématique spécifique qui devrait être créé pour réaliser la brochure Vallée de la Meuse.
 - M. JAMMET pense qu'il serait intéressant de faire une seule brochure incluant Stenay.
- Panneaux d'entrée de site et sentiers pédagogiques :
 - M. FRENE signale qu'il sera important de faire attention à ne pas guider les visiteurs vers des chemins interdits, sur des propriétés privées.
 - Mlle GRANDMAITRE précise que les sentiers ne serait pas forcément mis en place par le CG mais soutenu financièrement et encadré techniquement. Par exemple, une réflexion a débuté avec le canoë-club de Saint-Mihiel pour la mise en place de panneaux. Le projet est porté par le club.
 - M. LEFEVRE ajoute que Natura 2000 jusqu'ici était perçu comme une contrainte au niveau local et il pense qu'il est important de travailler avec les entreprises locales pour développer des projets afin que Natura 2000 soit vu comme un atout.
- Financements :
 - AERM : possibilité selon le projet entre 20 et 40%.
 - DREAL : possibilité si le projet est en accord avec les objectifs du docob, selon les crédits disponibles.

◆ **Stratégie Charte Natura 2000 :**

- Arrêté préfectoral TFNB : M. MIGEON précise que l'arrêté préfectoral listant les parcelles cadastrales éligibles à l'exonération de TFNB peut être rédigé au cas par cas, en fonction des besoins car il ne pourra pas être réalisé un arrêté pour les milliers de parcelles d'un site de 13 500 ha.
- Exonération de TFNB : le signataire peut demander à être exonéré de la TFNB (part communale et intercommunale) mais les collectivités ne sont pas compensées entièrement, ce qui peut créer une perte de revenus pour celles-ci.
 - M. JAMMET souligne que le problème de la non compensation de l'exonération de TFNB n'était pas connu des collectivités lorsqu'elles ont voté le Document d'objectifs. Donc il pourrait être validé des chartes par volet et celles-ci seraient soumises au vote, en connaissance de cause.
 - Le CG pense qu'il est intéressant de travailler dans un premier temps avec les signataires qui pourraient ne pas demander l'exonération de TFNB (carriers, boisements communaux, canoë et étangs gérés par des AAPPMA).
 - La DREAL espère une réponse de la part du ministère pour la fin de l'année en ce qui concerne la solution à ce problème. Différentes options sont envisagées : soit que la signature de chaque charte soit conditionnée à l'accord de la commune concernée, soit que l'exonération de TFNB soit supprimée des atouts de la charte, soit que cette exonération ne soient pas accessible aux organismes publics.
- M. CANOVA propose d'attendre la réponse du Ministère de l'Environnement avant d'acter la « stratégie Charte Natura 2000 ».

◆ **Mesure Agro-Environnementales :**

- M. GIRO demande à la DREAL si de nouvelles informations sont disponibles concernant les PAE 2014.
 - M. JAMMET assure qu'il n'y toujours aucune information de la DRAAF ou du ministère. Une réunion a lieu dans 15 jours avec la DRAAF.

- M. FRENE insiste sur le fait qu'une année sans financement serait une catastrophe pour les oiseaux prairiaux et que le financement de la mesure d'urgence par le CG (avec la Région) serait une solution de transition.
- M. GIRO indique que des éléments de réflexion sont nécessaires (seront fournis par la CA55) mais pense, sans préjuger de la décision des élus, qu'un dossier d'une telle envergure sera difficilement finançable par le CG.

M. Jean-Louis CANOVA clôt le COPIL à 17h.

Annexe 1 : liste d'émargement

Comité opérationnel « Site naturel Vallée de la Meuse »

14 octobre 2013 – Hôtel du Département – 14h

Organisme	Nom / Prénom	Fonction	E-mail (pour envoi du relevé de décisions)	Emargement
CGSS	GRANDMAITRE Claire	Chargée de mission Natura 2000	grandmaître_c @cgss.fr	
CGSS	GIAS G.	Chef Service Généraliste	gris.g@cgss.fr	
CGSS	CANOVA J.L.	VP. Cours. Jén	-	
CC des Sammiellois	BOULANGER Alexis	Tech. environn.	envr.codeconsammellois @wanadoo.fr	
DDT 55	MIGEON J.L.	Chargé mission Espaces Nat.	jean-louis.migeon @meuse.gouv.fr	
FDPMA 55	HEBERLE Fabrice	chargé de mission Technique	hydrobio.peche55@ gmail.com	
DREAL	JANNET Marc	chargé de mission Natura 2000	marc.jannet@developpement- durable.gouv.fr	
PNL	JUNGER Nathalie	chargé de mission Natura 2000	nathalie.junger@ paris-lorraine.com	
CODECO VAUCOULEURS	LEFEVRE J.F.	bureau codeco	jean-lefevre@meuf.fr	
AERM	RUSSO Philippe	Chargé d'information riverains / ZH Sommée de la Meuse	philippe.russo@me- use-normandie.fr	
GDA 55	FRÉVE Gilles	Rap. Aménagement	gilles.freve@meuse- chauboy.fr	
FDC 55	VUILLAUME Philippe	Directeur	ph.vuillaume@fdcs.fr	
CDA 55	Laurent PETIT	technicien	Laurent.petit@meuse- chauboy.fr	